



A Saint-Denis, le 11 juin 2019

A l'attention de
Députée du Val de Marne

Madame la Députée,

La CGT Educ'action Créteil, souhaite vous informer et vous interpellier sur la situation que connaissent les services sociaux de l'éducation nationale dans l'académie de Créteil et plus spécifiquement le service social en faveur des élèves.

En effet depuis plusieurs années déjà, les trois services sociaux de l'Éducation Nationale (service social en faveur des élèves, service social du personnel et service social étudiant), sont mis à mal par l'absence de création de postes. Cette année encore ces services sociaux subissent la politique d'austérité menée par le gouvernement de M. Macron. Ainsi aucune création de postes d'assistant.e.s sociaux.ales n'est prévue à la rentrée 2019 sur l'ensemble du territoire national.

Comment est-ce possible alors que des établissements ouvriront ? Comment est-ce possible dans ce contexte social dégradé, ou tout le monde s'interroge sur le devenir de la protection de l'enfance et où tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une prévention renforcée notamment dans l'éducation nationale ?

Dans le département du Val de Marne, encore une fois ce sont des centaines d'élèves qui ne bénéficieront plus d'un service social en faveur des élèves dans leur collège ou lycée : collège J. Charcot de Fresnes, collègue P. Valéry de Thiais, collègue J. Perrin du Kremlin, lycée E. Delacroix de Maisons-Alfort etc, se rajoutant aux milliers d'élèves n'en bénéficiant plus depuis déjà plusieurs années. Ces établissements scolaires sont alors mis en « réseau », les conseillères techniques de service social, qui sont dans leurs établissements apporteront leurs conseils techniques à la demande des chef.fe.s établissements et les assistant.e.s sociaux.ales interviendront si besoin.

Cette situation est inacceptable pour l'ensemble des élèves et des familles que les assistant.e.s sociaux.ales scolaires accompagnent au quotidien. Le service social en faveur des élèves est nécessaire dans tous les établissements et ce quel que soit le territoire. Il ne peut y avoir de choix à faire, au nom des restrictions budgétaires, entre des communes dites plus favorisées que d'autres. La maltraitance faite aux enfants, le handicap, les violences conjugales, la prostitution des mineur.es la souffrance psychologique, le décrochage scolaire, l'absentéisme, le besoin d'écoute, de conseils etc ne sont pas l'apanage des « pauvres ». Et qu'en est-il alors de l'égalité de traitement sur le territoire et de la continuité des services publics ?

Le service social en faveur des élèves a pour missions de contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage, à la protection de l'enfance et des mineur.e.s en danger, à l'amélioration du climat scolaire. Ce service concourt aussi à l'inclusion, soutien et accompagne les parents dans leurs fonctions éducatives, concourt au renforcement de la coopération entre l'école et les parents.

Au vu de ce qui a été acté pour la rentrée prochaine pour les services sociaux de l'académie de Créteil, à savoir aucune création de postes, le redéploiement, et la mise en réseau historique en Seine-Saint-Denis, les assistant.e.s sociaux.ales scolaires des trois services sociaux ont décidé d'une **journée de grève le mardi 18 juin, jour de la Commission Administrative Paritaire Académique. Elles/ils se retrouveront devant le rectorat de Créteil à partir de 14H.**

Madame la Députée, nous vous interpellons pour vous demander de nous apporter votre soutien afin de faire de l'éducation nationale un grand service public digne de ce nom, garantissant la réussite de toutes et de tous.

Avec nos respectueuses salutations.

Karine Riou,

Élue paritaire, pour la CGT Educ'action Créteil.